



Certificat d'Université en Interprétation en contexte juridique : milieu judiciaire (chaîne pénale, tribunaux, avocature) et secteur des demandes d'asile 165h de cours – 30 ECTS

Programme 2024-2025

À l'heure où la mobilité internationale et les mouvements migratoires s'intensifient, la Faculté de Traduction et d'Interprétation - École d'Interprètes Internationaux (FTI-EII) de l'Université de Mons entend participer à la nécessité de garantir une justice équitable et accessible à tous en proposant un Certificat d'Université en 165 heures de cours visant **une professionnalisation en interprétation en contexte juridique, dans le milieu judiciaire et le secteur des demandes d'asile.**

Table des matières

1. Obligation légale de formation pour l'interprète juré	2
2. Objectifs de la formation	2
3. Apprentissage ancré dans la réalité professionnelle et collaborations particulières	3
4. Public ciblé prioritairement	3
5. Langues de moindre diffusion	4
6. Agréments & attestation de conformité	4
7. Traducteur-interprète juré en formation continue : inscription à des modules isolés	4
8. Acquis d'apprentissage à l'issue de la formation (<i>learning outcomes</i>)	5
9. Méthodes d'enseignement et d'apprentissage	5
10. Équipe des chargés d'enseignement du CU 165h	6
11. Programme du Certificat d'Université « Interprétation en contexte juridique : milieu judiciaire et secteur des demandes d'asile » (165h)	9
Module 1 - Connaissances et compétences de base en interprétation de services publics (8 ECTS – 45 heures de cours)	10
Module 2 - Connaissances disciplinaires et compétences de l'interprète en contexte juridique (milieu judiciaire & secteur des demandes d'asile) - (22 ECTS -120 heures de cours)	12
12. Descriptif des Unités d'Enseignement	16
Module 1 - Connaissances et compétences de base en interprétation de services publics	16
Module 2 - Connaissances disciplinaires et compétences de l'interprète en contexte juridique (milieu judiciaire & secteur des demandes d'asile)	18
13. Qu'est-ce qu'un Certificat d'Université ?	23
14. Modalités et droit d'inscription	23

15.	Conditions d'admission	24
	Maîtrise des langues	24
	Langues vocales et non vocales	24
	Exercices en binôme de langue.....	24
	Diplômes et/ou expérience utile	24
16.	Dépôt du dossier de candidature	25
17.	Dispenses	25
18.	Épreuves certificatives	26
19.	Après avoir réussi les épreuves, quel document sera délivré ?	26
20.	Lieu de la formation.....	27
21.	Horaires de la formation	27
22.	Renseignements complémentaires	27
23.	Annexe 1 : Besoins en interprétation en contexte juridique.....	28
24.	Annexe 2 : Loi du 10 avril 2014 modifiant diverses dispositions en vue d'établir un registre national des experts judiciaires et établissant un registre national des traducteurs, interprètes et traducteurs-interprètes jurés (TIJ)	28
25.	Annexe 3 : Arrêté royal du 30 mars 2018 relatif aux formations juridiques visées à l'article 25 de la loi du 10 avril 2014 et visées à l'article 991octies, 2°, du Code judiciaire	29
26.	Annexe 4 : Base d'élaboration du programme du Certificat d'Université en interprétation en contexte juridique	30
27.	Annexe 5 : Profil de l'interprète juridique	30

1. Obligation légale de formation pour l'interprète juré

Ce cursus de 165h inclut les fondements de la profession d'interprète juré (IJ) dont la maîtrise est exigée par le SPF Justice pour prétendre à une inscription au Registre des traducteurs et interprètes jurés (cf. Arrêté royal du 30 mars 2018 relatif aux formations juridiques pour la profession de traducteur et/ou interprète juré).

2. Objectifs de la formation

Ce cursus approfondi de 165h de cours en présentiel (30 ECTS) vise une **spécialisation professionnelle en interprétation en contexte juridique** : à l'issue de cette formation, les participants seront capables de maîtriser les connaissances et compétences (notionnelles, terminologiques, déontologiques, communicationnelles et techniques) requises à l'exercice de l'interprétation dans ce contexte spécifique. **Le cursus inclut les fondements de la profession de traducteur/interprète juré (TIJ) dont la maîtrise est exigée par le SPF Justice dans l'Arrêté royal du 30 mars 2018 pour pouvoir prétendre à l'inscription au Registre national des TIJ.**

À l'issue de cette formation, les participants seront capables de maîtriser les connaissances disciplinaires, les savoir-faire et savoir-être requis à l'exercice de l'interprétation en contexte juridique, qui recouvre

- les prestations effectuées par l'interprète juré en milieu policier (toute la chaîne pénale) et devant les tribunaux
- les prestations effectuées par l'interprète dans le milieu de l'avocature (par exemple, traite des êtres humains, accompagnement des MENA)
- les prestations effectuées par l'interprète dans le secteur des demandes d'asile

La formation se décline en deux modules complémentaires :

- Module 1 - Connaissances et compétences de base en interprétation de services publics
Ce module de 8 ECTS (45 heures de cours) se centre sur les fondements théoriques, déontologiques et pratiques de l'interprétation de services publics. L'émergence de cette profession sera contextualisée et les cadres d'intervention seront définis. Les principes et stratégies communicationnels, interculturels, discursifs et interactionnels, ainsi que le savoir-être déontologique et les savoir-faire de l'interprète de services publics seront conscientisés et mis en pratique.
- Module 2 - Connaissances disciplinaires et compétences de l'interprète en contexte juridique (milieu judiciaire & secteur des demandes d'asile)
Ce module de 22 ECTS (120 heures de cours) se centre sur les connaissances théoriques, ainsi que sur les fondements déontologiques et pratiques de l'interprétation en contexte juridique. Dans un premier temps, les connaissances notionnelles, terminologiques et éthiques relatives au contexte juridique seront posées. Dans un second temps, ces connaissances, le savoir-être et les savoir-faire de l'interprète en contexte juridique seront mobilisés et intégrés dans de nombreux exercices pratiques visant leur maîtrise.

3. Apprentissage ancré dans la réalité professionnelle et collaborations particulières

Notre priorité est d'offrir un apprentissage ancré dans la réalité professionnelle. L'équipe enseignante est dès lors pluridisciplinaire et composée de personnes qui entretiennent un lien étroit avec la traduction/interprétation jurée. Pour ce Certificat d'Université 165h, la FTI-EII collabore avec le CIRÉ (Coordination et Initiatives pour réfugiés et étrangers), le CBAI (Centre Bruxellois d'Action Interculturelle), la Section Mineurs Étrangers non Accompagnés (MENA) du Barreau de Bruxelles, la Police Judiciaire Fédérale Brabant wallon, la Police Judiciaire Fédérale de Mons – Tournai, l'Académie Nationale de Police, le Tribunal de première instance du Hainaut - division de Charleroi, l'Institut fédéral de Formation judiciaire (IGO-IFJ) et le Barreau des avocats de Charleroi.



Moot Court – Interprétation devant les tribunaux/simulation d'audiences : dans les Activités d'Apprentissage prévues au programme, deux journées de formation seront organisées en mai 2025 en collaboration avec l'Institut fédéral de Formation judiciaire (IGO-IFJ), le Tribunal de première instance du Hainaut - division de Charleroi et le Barreau des avocats de Charleroi. Les étudiants auront l'occasion d'interpréter lors d'audiences simulées en Chambre du conseil, aux côtés de stagiaires magistrats et de stagiaires avocats.

4. Public ciblé prioritairement

- tout traducteur ou interprète juré (TIJ) inscrit au Registre national des TIJ désirant élargir et renforcer ses connaissances en interprétation en contexte juridique ;
- tout diplômé en traduction/interprétation, linguistique ou philologie, ou tout diplômé dans le domaine du droit, ou tout interprète de services publics désirant acquérir une spécialisation en interprétation en contexte juridique et s'inscrire au Registre national des TIJ ;
- toute personne désireuse de se spécialiser ou se perfectionner en interprétation dans le secteur des demandes d'asile ;
- tout détenteur d'un diplôme du supérieur et/ou totalisant une expérience probante de 5 ans minimum en traduction/interprétation désireux de se professionnaliser en interprétation en contexte juridique et s'inscrire au Registre national des TIJ .

5. Langues de moindre diffusion

Depuis le lancement du cursus en 2016-2017, une vingtaine d'étudiants en moyenne s'y inscrit chaque année. Leurs langues de travail sont aussi diversifiées que l'albanais, l'anglais, l'arabe, le dari, l'espagnol, l'italien, la langue des signes, le lingala, le néerlandais, le pashto, le polonais, le portugais, le roumain, le russe, le somali et le turc, entre autres. Autant dire que les langues de moindre diffusion sont elles aussi représentées par des étudiants de tous horizons, qui se voient offrir en groupe à taille humaine un apprentissage ancré dans la réalité professionnelle.

La formation est accessible aux locuteurs de la langue des signes de Belgique francophone. Un encadrement *ad hoc* est dans ce cas prévu par l'UMONS.

6. Agréments & attestation de conformité

Le Certificat d'Université a été agréé par l'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur (ARES) de la Fédération Wallonie-Bruxelles en 2019.

Le Service Public Fédéral Justice a renouvelé en 2023 l'attestation de conformité avec l'Arrêté royal de mars 2018 relatif aux formations juridiques visées à l'article 25 de la loi du 10 avril 2014 et visées à l'article 991octies, 2°, du Code judiciaire. Cette attestation de conformité est valable jusqu'en 2028.

Le Module 1 de la formation a été agréé par l'Académie nationale de police (numéro d'agrément 6498) en 2018.

7. Traducteur-interprète juré en formation continue : inscription à des modules isolés

Si vous êtes traducteur-interprète juré et que vous avez déjà suivi la formation théorique « Connaissances juridiques pour le TIJ » (48h), vous pouvez acquérir des connaissances et compétences supplémentaires dans une perspective de formation continue. Vous pouvez ainsi choisir de suivre une ou plusieurs Unités d'Enseignement isolées, à choisir dans le cursus en 165h. Par exemple, vous pouvez vous inscrire à

- l'UE2 pour approfondir les stratégies de communications interculturelles appliquées à l'interprétation ;
 - à l'UE8 pour découvrir les principes de base d'une audition de mineurs et la problématique de la traite des êtres humains ;
 - à l'UE9 pour ancrer les réflexes professionnels grâce à de multiples exercices ;
 - à l'UE12 pour approfondir les principes de la procédure d'asile, ainsi que pour mieux appréhender le déroulement d'une audition d'un demandeur d'asile ;
 - etc.
- seule l'UE13, les audiences simulées en Chambre du conseil, n'est accessible qu'aux personnes inscrites au programme complet.

Moyennant réussite aux examens théoriques liés aux UE choisies, une attestation de réussite (micro-crédits) sera délivrée, spécifiant le nombre d'heures de cours suivi, les activités d'apprentissage suivies, la note obtenue pour chacune et la note globale obtenue à l'UE avec le nombre de crédits associés.

8. Acquis d'apprentissage à l'issue de la formation (*learning outcomes*)

À l'issue de la formation, les participants seront capables de maîtriser les connaissances disciplinaires, les savoir-faire et savoir-être requis à l'exercice de l'interprétation en contexte juridique, qui recouvre les prestations effectuées en milieu judiciaire (chaîne pénale & interprétation devant les tribunaux) et dans le secteur des demandes d'asile.

En particulier, les participants

- auront acquis les connaissances notionnelles et terminologiques générales relatives au contexte juridique (structure du système judiciaire belge, sources du droit, notions de droit pénal et civil, méthodologie juridique, fonctionnement de la chaîne pénale, procédures, cadre législatif, acteurs judiciaires et juridiques) et spécifiques à une mission particulière (principes et cadre législatif de la procédure d'asile, modalités d'intervention en milieu policier, modalités d'intervention d'un avocat dans le cadre de poursuites au civil ou au pénal en lien avec la migration, modalités d'intervention d'un avocat dans le cadre de l'accompagnement d'un demandeur d'asile, y compris les MENA) ;
- auront intégré leurs connaissances des différents mécanismes linguistiques aux différentes techniques d'interprétation ;
- auront intégré leurs connaissances des dimensions linguistiques et culturelles de leurs deux langues de travail aux différentes techniques d'interprétation ;
- auront maîtrisé les différents modes et techniques d'interprétation utilisés en contexte juridique (consécutive, chuchotage, semi-simultanée) et les compétences connexes (maîtrise du non verbal et du paraverbal, mémorisation, prise de notes, analyse, synthèse, repérage des stratégies argumentatives, recherches documentaires et terminologiques, gestion du stress, etc.) ;
- auront développé leurs compétences communicationnelles, interculturelles, interpersonnelles, discursives et interactionnelles ;
- auront assimilé les principes déontologiques et éthiques relatifs à la profession d'interprète en contexte juridique (maîtrise des droits et devoirs impartis à l'interprète, maîtrise des notions de fidélité, neutralité, impartialité, confidentialité, secret professionnel et anonymat, maîtrise de la relation triangulaire normative, ainsi que des aspects comportementaux et verbaux liés à cette profession).

Ces acquis d'apprentissage répondent à la définition du Profil de l'interprète juridique déterminé dans le rapport UE - Commission des communautés européennes (2009 : 9), voir annexe 5.

9. Méthodes d'enseignement et d'apprentissage

- Répartition des activités d'apprentissage : 165 heures de cours (30 ECTS) pour le cursus complet, soit 67 h de cours théoriques et 98 h de cours pratiques :
 - Module 1 - Connaissances et compétences de base en interprétation de services publics : 45 h de cours (8 ECTS), soit 22 h de théorie et 23 h de pratique.

- **Module 2 - Connaissances disciplinaires et compétences de l'interprète en contexte juridique (milieu judiciaire & secteur des demandes d'asile) : 120 h de cours (22 ECTS), soit 45 h de théorie et 75 h de pratique.**

- Activités d'apprentissage théoriques : exposés magistraux, lectures dirigées et commentées, discussion collective.

- Activités d'apprentissage pratiques visant le savoir-être et les savoir-faire de l'interprète en contexte juridique :
 - études de cas, observation réflexive, analyse discursive de données linguistiques authentiques, discussion collective ;
 - travaux pratiques et mises en situation : jeux de rôle et simulations de procédure ;
Travailler avec des langues minoritaires demande une approche pédagogique spécifique “hors langue” (*non-language specific approach*), qui a fait ses preuves dans l'enseignement de l'interprétation de services publics. Cette approche s'appuie notamment sur un processus de co-construction des connaissances linguistiques par les pairs.

- Travail individuel : pour la plupart des activités d'apprentissage, il sera demandé des lectures, préparations et recherches d'information. De plus, un travail de recherche terminographique relatif à l'ensemble des UE (travail transversal) sera demandé à l'issue du cursus, et ce travail représente approximativement 60 h (2 ECTS) de travail individuel.

10.Équipe des chargés d'enseignement du CU 165h

Notre priorité est d'offrir un apprentissage ancré dans la réalité professionnelle. L'équipe enseignante est dès lors pluridisciplinaire et composée de personnes qui entretiennent un lien étroit avec la traduction/interprétation jurée : des professionnels du droit et du milieu judiciaire travaillant régulièrement avec des TIJ ; des TIJ en exercice ; des chercheurs, des philologues et des traducteurs spécialisés en traduction/interprétation de services publics, tout particulièrement dans le secteur juridique.

Pour ce Certificat d'Université 165h, la FTI-EII collabore avec

- le CIRÉ - Coordination et Initiatives pour réfugiés et étrangers
- le CBAI - Centre Bruxellois d'Action Interculturelle
- la Section Mineurs Étrangers non Accompagnés (MENA) du Barreau de Bruxelles
- la Police Judiciaire Fédérale Brabant wallon
- la Police Judiciaire Fédérale de Mons – Tournai
- l'Académie Nationale de Police
- le Tribunal de première instance du Hainaut - division de Charleroi
- l'Institut fédéral de Formation judiciaire (IGO-IFJ)
- le Barreau de Charleroi

Daria Balandina, traductrice et interprète de conférence, FTI-EII

Ikram Bitari, traductrice-interprète jurée et traductrice-interprète de services publics

Michael Buvens, traducteur-interprète de conférence, interprète assermenté

Dr. Hanne Cardoen, traductrice, interprète de conférence, docteure en Langues, Lettres et Traductologie (interprétation de conférence), FTI-EII

Astrid Carfagnini, traductrice, interprète de conférence, traductrice-interprète jurée, doctorante en Langues, Lettres et Traductologie (interprétation de services publics), FTI-EII

Grégoire Clausse, Juge d'instruction au Tribunal de première instance du Hainaut, division de Charleroi

Nastasia Dahuron, traductrice et interprète de liaison indépendante

Dr. Anne Delizée, traductrice, philologue, traductrice-interprète jurée, docteure en Traductologie (interprétation de services publics), FTI-EII

Aziz Derdouri, traducteur-interprète juré

Valentin Descamps, traducteur-interprète juré, interprète de services publics

Anouar Echaddadi, juriste, Coordination et Initiatives pour réfugiés et étrangers (CIRÉ)

Dorothee Flament, traductrice-interprète jurée

Véronique Fourez, traductrice-interprète jurée

Abderrahim Hmami, traducteur-interprète de services publics, doctorant en Traductologie, FTI-EII

Me Jean-Pierre Jacques, avocat au barreau de Liège et du Rwanda, expert en droit international privé et droit des étrangers, avocat de victimes de la traite des êtres humains

Catherine Marlaire, traductrice, traductrice jurée

Ornella Martini, interprète de conférence, traductrice-interprète jurée

Inspecteur Principal Jean-Pascal Michel, section Traite des êtres humains/Division Criminalité Organisée et Terrorisme, Police Judiciaire Fédérale de Mons - Tournai

Dr. Laurence Pieropan, docteure en Philosophie et Lettres, spécialisée en littératures francophone et italienne avec une approche interculturelle, FTI-EII

Nora Rakki, traductrice-interprète jurée, spécialisée en terminologie juridique

Xavière Remacle, licenciée en philosophie et islamologie, formatrice en communication interculturelle, Centre Bruxellois d'Action Interculturelle (CBAI)

Me Vanessa Sedziejewski, diplômée en droit, avocate et Présidente de la section Mineurs Étrangers non Accompagnés (MENA) du Barreau de Bruxelles

Aurélien Sporcq, traductrice, interprète de liaison, traductrice-interprète jurée

Dr. Sven Steffens, historien, conservateur du musée MoMuse, docteur en histoire

Mohamed Touijri, interprète pour le CGRA

Commissaire Pascal Vanbelle, Police Judiciaire Fédérale Brabant wallon, responsable de la section Criminalité contre les Personnes (bureaux Homicides - Traite des Êtres Humains - Stupéfiants)

Benoît Van Gaver, traducteur, interprète de conférence et de liaison indépendant

François Vermeersch, interprète de conférence, membre de l'AIIC, FTI-EII

Responsable académique et coordinatrice pédagogique

Dr. Anne Delizée, FTI-EII

Responsable administrative et Gestionnaire des Affaires étudiantes

Emeline Jacquet

Secrétariat de la FTI-EII

065 37 36 04

emeline.jacquet@umons.ac.be

Service de Formation Continue

Patricia Lorent, Virginie Gérard

065 37 37 14 (ou extension 12 ou 15)

formation.continue@umons.ac.be

11. Programme du Certificat d'Université « Interprétation en contexte juridique : milieu judiciaire et secteur des demandes d'asile » (165h)

ISP : Interprétation de services publics

UE : unité d'enseignement

AA : activité d'apprentissage

C : Cours magistraux - ED : Exercices dirigés, utilisation de logiciels, démonstrations - TP : Travaux pratiques, études de cas - S : Séminaires - T : travail de recherches terminologiques et documentaires

ECTS : Système européen de transfert et d'accumulation de crédits

Ep : Type d'épreuve (voir détails dans le programme, section « Épreuves certificatives ») :

- A = examen écrit ;

- B = examen oral. Une seule épreuve orale sera organisée pour toutes les AA dont la mention est « Épreuve B » ;

- C = travail terminographique ;

- D = note pour les travaux pratiques

- « Sans évaluation » = l'AA ne fait pas l'objet d'un examen spécifique, mais la présence en cours **est obligatoire**. L'absence de l'apprenant entraîne un échec pour toute l'Unité d'enseignement

Module 1 - Connaissances et compétences de base en interprétation de services publics (8 ECTS – 45 heures de cours)

Intitulé de l'UE / de l'AA	Responsable de l'UE / Enseignant de l'AA	C	ED	TP	S	ECTS	Ep.
UE1 Cadres d'intervention et déontologie de l'interprète de services publics (ISP) (7 h de cours)	V.Descamps					1	Épreuve intégrée
T-DOYE-002 Historique de l'immigration en Belgique	S.Steffens	2					Sans évaluation
T-DOYE-003 Déontologie de l'interprète de services publics	V.Descamps	1	2	2			B

Intitulé de l'UE / de l'AA	Responsable de l'UE / Enseignant de l'AA	C	ED	TP	S	ECTS	Ep.
UE2 Communication interculturelle (8 h de cours)	L.Pieropan					2	Épreuve non intégrée
T-DOYE-004 Stratégies de communication interculturelle	X.Remacle	4	1				A
T-DOYE-005 Interprétation et communication interculturelle	L.Pieropan	2	1				A

Intitulé de l'UE / de l'AA	Responsable de l'UE / Enseignant de l'AA	C	ED	TP	S	ECTS	Ep.
UE3 Analyse approfondie du transfert interlinguistique (11 h de cours)	A.Delizée					2	Épreuve intégrée
T-DOYE-006 Introduction théorique à l'analyse discursive	A.Delizée	6					A
T-DOYE-034 Exercices de transfert interlinguistique éclairés par l'analyse discursive	A.Delizée		2	3			A

Intitulé de l'UE / de l'AA	Responsable de l'UE / Enseignant de l'AA	C	ED	TP	S	ECTS	Ep.
UE4 Savoir-faire de l'interprète de services publics (19h de cours)	A.Sporcq					3	Épreuve intégrée
T-DOYE-007 Technique de la prise de parole et maîtrise du non verbal, du paraverbal et des émotions	N.Dahuron	1	1				B
T-DOYE-008 Compétences linguistiques et cognitives de base de l'interprète	N.Dahuron	1	7				B
T-DOYE-010 Principes de la prise de notes et de l'interprétation consécutive	A.Sporcq	1	4				B
T-DOYE-011 Techniques approfondies de l'interprétation de liaison	B.Vangaver	1	1				B
T-DOYE-012 Principes de la recherche documentaire et terminologique	B.Vangaver	1	1				B

Module 2 - Connaissances disciplinaires et compétences de l'interprète en contexte juridique (milieu judiciaire & secteur des demandes d'asile) - (22 ECTS -120 heures de cours)

Intitulé de l'UE / de l'AA	Responsable de l'UE / Enseignant de l'AA	C	ED	TP	S	ECTS	Ep.
UE6 Déontologie & connaissances disciplinaires et terminologiques en contexte juridique (29 h de cours)	N.Rakki					6	Épreuve non intégrée
T-DOYE-013 Traduction et interprétation en milieu judiciaire : déontologie, connaissances disciplinaires et terminologiques	G.Clausse	15					A
T-DOYE-016 Traduction et interprétation en contexte juridique : terminologie et langue de spécialité	N.Rakki	2	5	2			A
T-DOYE-017 Déontologie en contexte juridique : codes éthiques, observation réflexive et pratique de l'analyse discursive	A.Carfagnini & C.Marlaire	1	4				A

Intitulé de l'UE / de l'AA	Responsable de l'UE / Enseignant de l'AA	C	ED	TP	S	ECTS	Ep.
UE8 Cadres d'intervention spécifiques en contexte juridique : déontologie, connaissances notionnelles & terminologiques, exercices d'interprétation (10 h de cours)	D.Flament					2	Épreuve NON intégrée
T-DOYE-019 Interprétation en milieu policier - procédures spécifiques et auditions de mineurs : déontologie, connaissances notionnelles & terminologiques et exercices d'interprétation	J.-P.Michel et D.Flament	2		3			B
T-DOYE-021 Interprétation dans le milieu de l'avocature - chaîne pénale et traite des êtres humains : déontologie, connaissances notionnelles & terminologiques et exercices d'interprétation	J.-P. Jacques et A.Hmami	2		3			A

Intitulé de l'UE / de l'AA	Responsable de l'UE / Enseignant de l'AA	C	E D	TP	S	T	EC TS	Ep.
UE9 Ancrage & intégration des compétences et des connaissances disciplinaires de l'interprète en contexte juridique (28 h de cours)	H. Cardoen						3	Épreuve intégrée
T-DOYE-025 Interprétation consécutive avec prise de notes en contexte juridique	D.Balandina				5			B
T-DOYE-027 Interprétation de liaison en contexte juridique	V.Fourez				6			B
T-DOYE-028 Interprétation de liaison et de chuchotage devant les tribunaux et en milieu policier	F.Vermeersch (3h) A.Derdouri (4h) M.Buvens (4h)				11			B
T-DOYE-032 Techniques de l'interprétation de chuchotage	H. Cardoen (5h) F.Vermeersch (1h)				6			B

Intitulé de l'UE / de l'AA	Responsable de l'UE / Formateur de l'AA	T	ECTS	Ep.
UE10 Traduction et interprétation en contexte juridique : connaissances terminologiques (60h de travail individuel)	B.Van Gaver		2	Épreuve NON intégrée
T-DOYE-033 Travail de recherche terminographique	B.Van Gaver	60h de travail individuel		C

Intitulé de l'UE / de l'AA	Responsable de l'UE / Enseignant de l'AA	C	E D	TP	S	T	EC TS	Ep.
UE11 Intervention en milieu judiciaire (8h de cours en présentiel)	A.Derdouri						2	Épreuve non intégrée
T-DOYE-020 Intervention en milieu policier - devoirs d'enquête : déontologie, connaissances notionnelles & terminologiques et exercices d'interprétation	P.Vanbelle et V.Fourez	2		3				A
T-DOYE-029 Procédures particulières en milieu judiciaire et techniques de traduction/interprétation. Frais de justice et tarification. Registre national des TIJ.	A.Derdouri			3				A

Intitulé de l'UE / de l'AA	Responsable de l'UE / Enseignant de l'AA	C	ED	TP	S	T	ECTS	Ep.
UE12 Intervention dans le secteur des demandes d'asile (30h de cours en présentiel)	A.Carfagnini						5	Épreuve non intégrée
T-DOYE-014 Traduction et interprétation dans le secteur des demandes d'asile : déontologie, connaissances disciplinaires et terminologiques	A.Echaddadi	15						A
T-DOYE-022 Interprétation dans le secteur des demandes d'asile - procédure d'audition par l'officier de protection : déontologie, connaissances notionnelles & terminologiques et exercices d'interprétation	M.Touijri et A.Carfagnini	2		3				B
T-DOYE-023 Interprétation dans le milieu de l'avocature - demandes d'asile et mineurs non accompagnés (MENA) : déontologie, connaissances notionnelles & terminologiques et exercices d'interprétation	V.Sedziejewski et I.Bituri	2		3				A
T-DOYE-030 Interprétation de liaison dans le secteur des demandes d'asile	A.Carfagnini			5				B

Intitulé de l'UE / de l'AA	Responsable de l'UE / Enseignant de l'AA	C	ED	TP	S	T	ECTS	Ep.
UE13 Intervention devant les tribunaux (10h de travail individuel et 15h d'exercices en présentiel)	O.Martini						2	Épreuve non intégrée
Interprétation devant les tribunaux - simulation d'audiences « Moot Court »	O.Martini & A.Carfagnini			15			10	D

12.Descriptif des Unités d'Enseignement

Module 1 - Connaissances et compétences de base en interprétation de services publics

Ce module de 8 ECTS (45 heures de cours) se centre sur les fondements théoriques, déontologiques et pratiques de l'interprétation de services publics. L'émergence de cette profession sera contextualisée et les cadres d'intervention seront définis. Les principes et stratégies communicationnels, interculturels, discursifs et interactionnels, ainsi que le savoir-être déontologique et les savoir-faire de l'interprète de services publics, seront conscientisés et mis en pratique.

UE1. Cadres d'intervention et déontologie de l'interprète de services publics (ISP)

Cette UE, composée de 3 AA, poursuit les objectifs suivants :

- contextualiser la profession d'interprète de services publics en mettant en lien l'historique de l'immigration en Belgique et l'émergence de l'ISP
- avoir une vision claire du processus de structuration et d'harmonisation du secteur en Belgique francophone et des convergences européennes
- identifier les secteurs d'intervention de l'interprète de services publics
- maîtriser de la terminologie spécifique à l'ISP
- comprendre la notion sociologique de rôle en lien avec l'ISP
- définir les mandats de l'interprète de services publics et du médiateur interculturel en milieu hospitalier
- définir et assimiler les notions de fidélité, de neutralité, d'impartialité, de secret professionnel et d'anonymat
- définir et assimiler les notions de fidélité, de neutralité, d'impartialité, de secret professionnel et d'anonymat
- maîtriser les aspects comportementaux et verbaux liés au rôle normatif de l'interprète de services publics (présentation, positionnement, prise de parole de l'interprète, quand et comment poser des questions de clarification, etc.)
- maîtriser la relation triangulaire normative
- maîtriser les principes éthiques et déontologiques de l'interprétation de services publics, le rôle, les droits et devoirs, ainsi que l'attitude de l'interprète de services publics
- élaborer des stratégies adéquates en cas de dilemme déontologique
- véritable colonne vertébrale de la profession, le code de déontologie pose un cadre professionnel fondé sur des principes fondamentaux que l'interprète sera amené à décliner en fonction d'aspects linguistiques, contextuels et interculturels propres à sa combinaison linguistique et son domaine d'activité. Appui, entrave ou considérations superflues ? Nous aborderons les différents principes à travers la lecture de différents codes de déontologie et des exercices pratiques et interactifs : sondages, échanges d'opinion et jeux de rôles. L'objectif consiste à pouvoir identifier, catégoriser et formuler une réponse adéquate et professionnelle en fonctions des objectifs communicatifs de l'interaction à interpréter.

UE2. Communication interculturelle

Cette UE, composée de 2 AA, poursuit les objectifs suivants :

- définir la notion de culture en lien avec les codes, les normes, les valeurs, les tabous, les croyances et les cadres de référence
- définir la notion de choc interculturel : vision et interprétation de la différence, légitimisation des comportements, significations symboliques
- définir les notions de diversité et d'altérité
- comprendre la modélisation de l'approche interculturelle selon M. Cohen-Emerique
- procéder à l'analyse d'incidents critiques
- adopter des stratégies de communication adéquates : négociation de la différence et médiation interculturelle
- définir les notions d'identité culturelle collective et personnelle
- avoir une vision claire du rôle de la langue dans la formation et l'évolution de l'identité culturelle
- saisir les enjeux d'une communication interculturelle et de la confrontation des identités culturelles
- élaborer des stratégies adéquates afin d'appréhender l'identité culturelle des interlocuteurs
- définir la notion de *realia* et élaborer des stratégies adéquates de transfert de concepts culturels d'une langue à l'autre

UE3. Interprétation de liaison et analyse discursive

Cette UE, composée de 2 AA, poursuit les objectifs suivants :

- maîtriser les principes communicatifs de base de l'interprétation de liaison. Il s'agira d'identifier les stratégies communicationnelles des locuteurs, afin de ne pas les fausser lors de l'interprétation. Pour ce faire, l'apprenant sera capable de :
 - faire le lien entre contenu de l'échange communicationnel et situation de communication
 - identifier les différents actes de langage
 - appréhender la dimension dialogique de la communication
 - différencier ce qui est *dit* de ce qui *communiqué* et conscientiser les mécanismes inférentiels en jeu lors de la traduction/l'interprétation d'un énoncé
 - identifier les stratégies argumentatives d'ordre dialectique et rhétorique
 - appréhender les spécificités d'une interaction, comprendre le modèle interactionnel et dialogique de l'interprétation (« Pas de trois » communicatif de C. Wadensjö), poser le cadre interactionnel, gérer la dynamique interactionnelle et la multimodalité d'une interaction interprétée
 - définir la notion d'interaction, appréhender la co-construction de l'activité conversationnelle et identifier les contenus référentiels et les éléments relationnels d'une interaction
 - identifier la structure d'une conversation (tours de parole, séquences, échanges, interventions, énoncés, paires adjacentes)
 - identifier les stratégies de politesse linguistique
 - identifier la valeur interactionnelle, interpersonnelle et argumentative des marqueurs discursifs
- intégrer ces notions théoriques à la pratique par le biais d'exercices pratiques ciblés et d'étude de cas

UE4. Savoir-faire de l'interprète de services publics

Cette UE, composée de 5 AA, poursuit les objectifs suivants :

- maîtriser les aspects non verbaux et paraverbaux de la communication (posture, tonus, gestuelle, regard, expression faciale, respiration, pose de la voix, intonation, prosodie, accent, prononciation, débit, silences, hésitations)
- gérer les émotions qui parcourent les discours (préparation, conscience de soi, assertivité, dimension relationnelle de l'échange, identification du parasitage émotionnel)
- développer son bagage linguistique : collocations, richesse phraséologique, précision lexicale et terminologique
- développer les compétences d'analyse et de structuration logique : repérage des idées-clés, identification des logiques infratextuelle et extratextuelle, maîtrise des connecteurs logiques
- développer les compétences de synthèse : traduction diagrammatique, résumé, synthèse
- développer la mémorisation
- analyser les stratégies argumentatives et persuasives
- conscientiser le transfert interlinguistique : notion de déverbalisation, le « salto mortale » de l'interprète et l'École du sens de Paris, modèle d'efforts et l'équilibre d'interprétation de D. Gile
- identifier les stratégies discursives du locuteur en mobilisant les acquis théoriques et pratiques de l'UE3 et restituer ces stratégies sans les fausser
- assimiler les principes de la prise de notes et de l'interprétation consécutive
- assimiler les principes de la recherche documentaire et terminologique sur les plans théorique et pratique, connaître et utiliser les principales ressources terminologiques de l'interprète de services publics, assimiler les critères d'élaboration d'une fiche terminologique adéquate pour le travail du traducteur/interprète, ainsi qu'utiliser les outils de création de bases de données terminologiques.
- maîtriser les principes du feed-back par les pairs

Module 2 - Connaissances disciplinaires et compétences de l'interprète en contexte juridique (milieu judiciaire & secteur des demandes d'asile)

Ce module de 22 ECTS (120 heures de cours) se centre sur les connaissances théoriques, ainsi que sur les fondements déontologiques et pratiques de l'interprétation en contexte juridique. Dans un premier temps, les connaissances notionnelles, terminologiques et éthiques relatives au contexte juridique seront posées. Dans un second temps, ces connaissances, le savoir-être et les savoir-faire de l'interprète en contexte juridique seront mobilisés et intégrés dans de nombreux exercices pratiques visant leur maîtrise.

UE6. Déontologie & connaissances disciplinaires et terminologiques en contexte juridique

Cette UE, composée de 3AA, poursuit les objectifs suivants :

- Environnement juridique belge :
 - avoir une vue d'ensemble du système juridique belge et de l'organisation judiciaire : définir les compétences des pouvoirs judiciaire, législatif et exécutif ; identifier et définir les compétences

des juridictions du pays (Cour de cassation, Cour constitutionnelle, Conseil d'État, cours d'appel, cour d'assises, tribunaux de première instance, tribunaux de police, justices de paix, etc.)

- identifier les sources du droit : droit de procédure pénale, droit de procédure civile, notions de droit pénal et civil
 - hiérarchiser les sources du droit (loi – jurisprudence – doctrine // Constitution – loi – arrêté – règlement)
 - identifier les acteurs judiciaires : les différentes professions juridiques et le rôle des acteurs de la chaîne judiciaire
 - comprendre la logique du fédéralisme et ses conséquences
 - comprendre les développements et les influences de la justice internationale et supranationale dans le droit (notions sur CEDH – droit européen – droit humanitaire)
 - acquérir les réflexes induits par la jurisprudence issue de l'article 6 de la CEDH (importants développements concernant le procès équitable et le rôle de l'interprète dans ce cadre)
- Méthodologie juridique :
 - définir les notions de code, de loi, d'arrêté royal, d'arrêté ministériel, de règlement, de jurisprudence, de doctrine, de contrat
 - comprendre les méthodes de travail d'un juriste
 - retracer l'origine de la complexité des structures linguistiques et des termes utilisés
 - distinguer justice civile et justice pénale
 - Maîtriser les aspects pertinents des droits pénal et civil et de la législation en matière de protection de la jeunesse
 - Comprendre la logique du procès civil
 - Comprendre le fonctionnement de la chaîne pénale :
 - déterminer les procédures suivies à partir d'un fait délictueux commis
 - déterminer le rôle du Ministère public, *alias* le Procureur, *alias* le Parquet
 - déterminer le rôle du juge d'instruction
 - déterminer les modalités d'intervention des juridictions compétentes (chambre du conseil, tribunal correctionnel, cour d'appel, éventuellement cour d'assises)
 - déterminer les devoirs d'enquête
 - déterminer les prérogatives d'une personne prise dans la chaîne pénale : droit à un interprète – droit à un avocat (*pro deo* ou non) – droits de la défense – droit à la présomption d'innocence – droit au délai raisonnable – droit à l'exécution judiciaire pour les parties civiles, etc. Définir ces notions et en cerner les implications concrètes
 - Comprendre la logique d'un procès pénal au fond
 - Assimiler la terminologie essentielle au milieu judiciaire et au secteur des demandes d'asile :
 - être capable d'expliquer les termes les plus fréquemment utilisés tout au long de la procédure pénale
 - être capable de décrypter le sens et de cerner les aspects lexicaux, morphosyntaxiques, terminologiques et structuraux de documents authentiques émanant de différents acteurs de la chaîne pénale tels que des jugements ou arrêts rendus par des juridictions pénales

- acquérir une certaine maîtrise du raisonnement juridique (logique juridique et argumentation dialectique)
- Approfondir les questions de déontologie et d'éthique de l'interprète en milieu judiciaire et dans le secteur des demandes d'asile (déontologie, rôle, droits et devoirs, attitude de l'interprète). Il s'agit d'une part, d'alimenter la réflexion sur les normes déontologiques en vigueur dans ces contextes et sur l'utilité des codes déontologiques et de pratique professionnelle à partir de quelques articles tirés de la littérature scientifique. Ces aspects théoriques sont ensuite illustrés à partir d'une sélection de codes déontologiques actuellement en vigueur en Belgique. L'approche comparative et critique de ces codes est encouragée. D'autre part, il s'agit de sensibiliser les participants à l'importance de la langue et de la déontologie dans le contexte judiciaire en observant dans un premier temps un extrait d'un procès pénal fictif et dans un deuxième temps, en observant le travail d'un interprète au sein d'un corpus authentique bilingue devant une cour d'assises. L'objectif de cet exercice d'observation critique est de mettre en exergue les effets des choix de l'interprète sur l'interaction et de montrer la nécessité de respecter les principes déontologiques mis en avant dans la partie théorique.

UE8. Cadres d'intervention spécifiques en contexte juridique : déontologie, connaissances notionnelles & terminologiques, exercices d'interprétation

Cette UE, composée de 2 AA, poursuit les objectifs suivants :

- avoir une vision claire de la constellation des Cours et Tribunaux internationaux et cerner les compétences et la déontologie des interprètes pour ces instances
- avoir une vision claire des différents types d'audition en milieu policier, particulièrement des auditions de mineurs, ainsi que des procédures particulières liées à ces auditions
- approfondir sa compréhension de la problématique de la traite des êtres humains :
 - comprendre les procédures particulières liées à la traite des êtres humains
 - procéder à l'analyse juridique des infractions de traite et trafic des êtres humains au regard de la législation européenne et belge
 - analyser et comprendre le cadre légal et administratif relatif à la procédure permettant à une personne d'être reconnue victime de la traite ou du trafic des êtres humains
- développer une réflexion partagée sur des cas complexes d'interactions interprétées en milieu policier, lors de l'accompagnement par un avocat dans le cadre de procédures pénales et civiles en relation avec la traite et le trafic des êtres humains & déterminer le cadre déontologique, les attentes envers l'interprète et les techniques d'interprétation appropriées dans ces situations particulières
- mobiliser savoir-être déontologique, techniques d'interprétation appropriées et connaissances notionnelles & terminologiques lors d'exercices d'interprétation portant sur des interactions complexes en milieu policier, tout particulièrement lors d'auditions de mineurs, lors de la préparation du dossier par un avocat, que ce soit au cours de la phase d'enquête, d'instruction ou de jugement de personnes accusées de traite des êtres humains ou des victimes de cette infraction

UE9. Ancrage & intégration des compétences et des connaissances disciplinaires de l'interprète en contexte juridique

Cette UE, composée de 4 AA, poursuit les objectifs suivants :

- ancrer le savoir-être déontologique et éthique de l'interprète en contexte juridique
- ancrer les connaissances notionnelles et terminologiques de l'interprète en contexte juridique
- ancrer les techniques d'interprétation susceptibles d'être utilisées par l'interprète en contexte juridique : consécutive avec prise de notes, interprétation de liaison, interprétation en chuchotage, introduction à l'interprétation simultanée
- mobiliser compétences, connaissances et gestion de la multimodalité de l'interaction dans des exercices intégratifs complexes portant sur l'interprétation en milieu policier, devant les tribunaux et lors de l'accompagnement avec un avocat

UE10. Traduction et interprétation en contexte juridique : connaissances terminologiques

Cette UE, composée d'une AA, poursuit les objectifs suivants :

- appliquer les acquis théoriques de l'AA12 en termes de principes de la recherche terminologique et documentaire, et maîtriser les concepts de terme et de notion, de correspondance et d'équivalence.
- appliquer les acquis théoriques de l'AA16 en termes de structuration conceptuelle de la langue de spécialité
- montrer sa capacité à identifier et définir un certain nombre de notions juridiques en français, à les utiliser à bon escient dans un contexte *ad hoc* et de fournir des équivalents dans son autre langue de travail et, le cas échéant, dans un autre système juridique

UE11. Intervention en milieu judiciaire

Cette UE, composée de deux AA, poursuit les objectifs suivants :

- avoir une vision claire des modalités d'intervention en milieu policier :
 - approfondir sa compréhension du cadre législatif et du déroulement des devoirs d'enquêtes
 - approfondir sa compréhension des procédures particulières liées aux auditions, à la traite des êtres humains, au trafic de stupéfiants, aux homicides et affaires de mœurs
 - déterminer le cadre déontologique, les attentes envers le traducteur/interprète juré et les techniques de traduction/d'interprétation appropriées dans ces situations particulières
- se familiariser avec les procédures particulières en milieu judiciaire (Méthodes particulières de recherches - MPR) : écoutes téléphoniques, écoutes dans cellules et parloirs, dossier confidentiel (observation avec écoutes). Déterminer le rôle du traducteur/interprète juré et les techniques de traduction/d'interprétation appropriées dans ces situations particulières
- comprendre le système des frais de justice et de tarification pour le traducteur/interprète juré
- comprendre le fonctionnement du registre fédéral des traducteurs/interprètes jurés

UE12. Intervention dans le secteur des demandes d'asile

Cette UE, composée de quatre AA, poursuit les objectifs suivants :

- Avoir une vision claire du secteur des demandes d'asile :
 - maîtriser les principes et les mécanismes de la procédure d'asile : cadre juridique, mandats des instances, méthodes d'analyse des demandes d'asile
 - maîtriser les aspects pertinents du droit des étrangers
 - maîtriser le cadre juridique et les mécanismes de la régularisation, du regroupement familial, de l'accès à la nationalité, de la politique belge en matière de retour volontaire
 - maîtriser les principes et les mécanismes des Politiques d'emploi pour les étrangers (UE et hors UE)
 - maîtriser les formalités à remplir pour obtenir la carte de santé
 - maîtriser les principes et les mécanismes du Programme d'intégration en Wallonie et à Bruxelles
- avoir une vision claire des modalités d'intervention d'un avocat dans le cadre de l'accompagnement d'un demandeur d'asile
 - identifier les actions professionnelles de l'avocat, le cadre législatif européen et belge et les procédures les plus fréquentes dans ce contexte
 - comprendre la problématique des Mineurs non Accompagnés (MENA)
 - déterminer le cadre déontologique, les attentes envers l'interprète et les techniques d'interprétation appropriées à l'accompagnement par un avocat d'un demandeur d'asile majeur ou mineur
- avoir une vision claire du déroulement d'une audition d'un demandeur d'asile :
 - déterminer le cadre législatif et le déroulement de l'audition, les droits et devoirs du demandeur d'asile
 - déterminer le cadre déontologique, les attentes envers l'interprète et les techniques d'interprétation appropriées dans cette situation particulière

UE13. Intervention devant les tribunaux

Cette UE, composée d'une AA, poursuit les objectifs suivants :

- Mobiliser les acquis des UE précédentes, à savoir :
 - le savoir-être : principalement, le respect du code de déontologie et des aspects éthiques, la maîtrise de la posture ;
 - les savoir-faire : principalement, les techniques d'interprétation, la gestion de la dynamique interactionnelle, le chuchotage, la gestion des aspects non verbaux et paraverbaux, la collaboration avec les avocats et les magistrats, la gestion des aspects relationnels et émotionnels ;
 - les connaissances disciplinaires et terminologiques : principalement, les aspects notionnels et terminologiques inhérents à la procédure pénale, tout particulièrement en Chambre du conseil.



13. Qu'est-ce qu'un Certificat d'Université ?

Il s'agit d'un type de formation continue défini dans le Décret « Paysage », Décret qui définit la structuration de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (nov. 2013). Ce type de formation est donc reconnue par les autorités publiques.

Le niveau des activités d'apprentissage proposé équivaut au niveau 7 du cadre des certifications de l'enseignement supérieur en Communauté française (cf. Annexe Ière au Décret), ce qui correspond à un niveau de Master.

Un Certificat d'Université ne peut être délivré que par un établissement d'enseignement supérieur et donne droit à l'octroi de crédits ECTS (système européen de transfert et d'accumulation de crédits qui permet de faire reconnaître le Certificat dans les établissements d'enseignement supérieur européens). Ce CU permet d'octroyer 30 ECTS.

Un Certificat d'Université est un document qui, sans conférer de grade académique, atteste la réussite d'une formation structurée de 10 crédits au moins organisée par un établissement d'enseignement supérieur, l'octroi par cet établissement des crédits associés et le niveau de ceux-ci (art. 15 16° du Décret « Paysage » définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, nov. 2013).

14. Modalités et droit d'inscription

Trois modalités d'inscription sont prévues (choix à préciser dans le formulaire d'admission CU 165h) :

1) Modalité 1 : cursus complet en une seule année d'étude :

le candidat s'inscrit pour le cursus complet de 165h, suit les cours et passe les épreuves certificatives en 2025, pour un droit d'inscription de 1 200 euros. Un paiement en plusieurs tranches est possible ;

OU

2) Modalité 2 : cursus complet en plusieurs années d'étude :

Il est possible d'étaler son cursus sur plusieurs années. Après avoir payé le droit d'inscription initial de 1200 euros (un paiement en plusieurs tranches est possible), le droit pour les années suivantes est de 50 euros.

OU

3) Modalité 3 : inscription à des Unités d'Enseignement (UE) isolées.

La modalité C donne droit à une attestation de réussite le cas échéant, mais pas à la délivrance d'un Certificat d'Université.

Si vous êtes traducteur-interprète juré et que vous avez déjà suivi la formation théorique « Connaissances juridiques pour le TIJ » (48h), vous pouvez acquérir des connaissances et compétences supplémentaires dans une perspective de formation continue. Vous pouvez ainsi choisir de suivre une ou plusieurs Unités d'Enseignement isolées, à choisir dans le programme complet. Par exemple, vous pouvez vous inscrire à

-l'UE2 pour approfondir les stratégies de communications interculturelles appliquées à l'interprétation ;

-à l'UE8 pour découvrir les principes de base d'une audition de mineurs et la problématique de la traite des êtres humains ;

-à l'UE9 pour ancrer les réflexes professionnels grâce à de multiples exercices ;

-à l'UE12 pour approfondir les principes de la procédure d'asile, ainsi que pour mieux appréhender le déroulement d'une audition d'un demandeur d'asile ;

-etc.

-seule l'UE13, les audiences simulées en Chambre du conseil, n'est accessible qu'aux personnes inscrites au programme complet.

Le droit d'inscription dépend du nombre d'UE choisi et vous sera communiqué par le Service Formation Continue.

Moyennant réussite aux examens théoriques liés aux UE choisies, une attestation de réussite (micro-crédits) sera délivrée, spécifiant le nombre d'heures de cours suivi, les activités d'apprentissage suivies, la note obtenue pour chacune et la note globale obtenue à l'UE avec le nombre de crédits associés.

15. Conditions d'admission

Le candidat est admis à la formation sur examen de son dossier de candidature.

Maîtrise des langues

Comme ce CU vise l'apprentissage de l'interprétation de liaison, des cours pratiques avec transfert interlinguistique sont prévus.

Le candidat doit maîtriser, outre le français, une autre langue de travail.

Notre formation *ne vise pas* l'apprentissage des langues, mais vise la construction de compétences professionnelles sur la base de la *maîtrise* du français et d'une autre langue de travail, considérée comme *acquise avant l'inscription*.

Langues vocales et non vocales

La formation est accessible aux locuteurs de langues vocales ou de la langue des signes de Belgique francophone (un encadrement *ad hoc* est dans ce cas prévu par l'UMONS).

Exercices en binôme de langue

Pour que l'inscription du candidat soit confirmée, il est nécessaire qu'il y ait au minimum un autre candidat locuteur de la même langue de travail (autre que le français), ou qu'un locuteur de cette langue vienne bénévolement faire les exercices lors des cours pratiques.

Diplômes et/ou expérience utile

Le Certificat d'Université est accessible aux personnes n'ayant pas nécessairement de diplôme de l'enseignement supérieur, mais pouvant attester de cinq années d'expérience professionnelle et personnelle utile.

Le candidat doit dès lors :

- être détenteur d'un diplôme bac+3 ou bac+5 de traducteur, d'interprète, de linguiste, de philologue, de spécialiste en communication, ou d'un diplôme bac+3 ou bac+5 dans le domaine du droit

OU (ET)

- attester de cinq années d'expérience professionnelle et personnelle utile (en ce compris des années d'études supérieures réussies) s'il n'a pas les titres requis. La Valorisation des Acquis de l'Expérience (VAE) sera acceptée sur décision de la Commission d'admission. La formation organisée par la FTI-EII « Introduction à l'interprétation et à la médiation en contexte migratoire, en milieu social & médical » peut être incluse dans la VAE, moyennant réussite de l'épreuve évaluative ; cette formation est considérée comme un module préparatoire facilitant l'apprentissage dans le cadre du Certificat d'Université.

16. Dépôt du dossier de candidature

Votre dossier de candidature est à introduire auprès de
Madame Patricia Lorent, Madame Virginie Gérard
Formation Continue de l'UMONS
Avenue Frère Orban 9
7000 Mons
+32 (0)65 37 37 12 ou +32 (0)65 37 37 14 ou +32 (0)65 37 37 15
formation.continue@umons.ac.be

Votre dossier doit *impérativement* comprendre :

- le formulaire d'admission (voir document « Formulaire d'admission CU 165h » en annexe) dûment complété
- une lettre de motivation
- un CV
- une copie des diplômes et/ou des attestations de formations suivies et/ou des attestations certifiant l'expérience professionnelle et personnelle utile (voir point 10).

Les inscriptions seront clôturées le 6 septembre 2024. Votre dossier sera examiné par la Commission d'admission et vous recevrez une notification de celle-ci au plus tard le 13 septembre 2024.

17. Dispenses

Pour les cours théoriques exigés par le SPF Justice (UE 6 et 11), vous pouvez introduire une demande de dispenses auprès du SPF Justice. L'autorisation de dispense du SPF Justice doit être annexée à votre dossier de candidature. L'UMONS se réserve le droit de statuer sur la possibilité d'appliquer les dispense émises par le SPF Justice, en fonction des spécificités de son programme d'enseignement.

Il est également possible d'introduire auprès de la Commission d'admission de l'UMONS une demande de dispense pour certaines Activités d'Apprentissage à *contenu théorique uniquement et qui ne sont pas soumises à l'obligation du SPF Justice*. Dans votre dossier de candidature, veuillez préciser clairement l'intitulé des Activités d'Apprentissage pour lesquelles vous introduisez une demande de dispense et motivez-la. Vous devez **joindre la preuve** que vous avez déjà suivi un enseignement au contenu similaire (diplôme, descriptif des cours, attestations, etc.).

18. Épreuves certificatives

Au cours de la formation, lors des exercices d'interprétation devant les tribunaux - simulation d'audiences « Moot Court » (UE13 Intervention devant les tribunaux), **une note pour les travaux pratiques D** sera attribuée pour la qualité de la préparation individuelle et des prestations lors des exercices.

À l'issue de la formation complète, trois épreuves certificatives seront organisées :

- **une épreuve certificative écrite A** en présentiel (février 2025 et juin 2025) portant sur les connaissances théoriques, terminologiques, disciplinaires et déontologiques ;
- **une épreuve certificative orale B** (juin 2025) portant sur les connaissances et compétences intégrées, prenant la forme d'une interprétation de liaison biactive, c'est-à-dire une simulation d'une intervention en milieu juridique. Le candidat sera également interrogé sur sa maîtrise de la terminologie en contexte juridique.
 - Les critères d'évaluation sont le respect du cadre déontologique, les compétences linguistiques en langue française et dans la langue de travail autre que le français, la gestion de l'interaction, la maîtrise du transfert interlinguistique et des techniques d'interprétation de liaison, la maîtrise du contenu notionnel et de la terminologie, la maîtrise du non verbal et du paraverbal.
 - Le Jury d'examen sera composé au minimum d'un interprète en exercice, d'un expert linguistique locuteur natif de la langue évaluée et d'une personne spécialisée en traduction/interprétation juridique.
- **une remise d'un travail terminographique écrit C** (juin 2025): un travail terminographique en contexte juridique français - autre langue de travail sera remis par le candidat.

19. Après avoir réussi les épreuves, quel document sera délivré ?

Pour les candidats qui suivent tout le cursus (30 ECTS) - Modalités d'inscription 1 ou 2 :

Moyennant réussite aux examens théoriques et à l'examen pratique, un Certificat d'Université, reconnu par les autorités publiques, sera délivré. Ce Certificat porte sur la maîtrise des connaissances juridiques, terminologiques et déontologiques *ad hoc*, la maîtrise du français et de la langue de travail testée, la maîtrise des savoir-être et savoir-faire de l'interprète en contexte juridique.

Le cursus complet du CU 165h inclut les cours rendus obligatoires pour le SPF Justice (UE6 et UE11) en vertu de l'Arrêté royal de mars 2018 relatif aux formations juridiques visées à l'article 25 de la loi du 10 avril 2014 et visées à l'article 991octies, 2°, du Code judiciaire. Réussir ce cursus permet de prétendre à être admis au Registre national des Traducteurs/Interprètes Jurés (admission sur examen du dossier individuel par la Commission du SPF Justice).

Pour les candidats qui suivent uniquement une/des UE isolée/s - Modalité d'inscription 3 :

Moyennant réussite aux examens théoriques liés aux UE choisies, une attestation de réussite (micro-crédits) sera délivrée, spécifiant le nombre d'heures de cours suivi, les activités d'apprentissage suivies, la note obtenue pour chacune et la note globale obtenue à l'UE avec le nombre de crédits associés.

20.Lieu de la formation

Bâtiment Rosa Parks, Avenue Frère Orban 9 – 7000 Mons

Campus de la Plaine de Nimy, Chemin du champ de Mars 17– 7000 Mons

21.Horaires de la formation

Il s'agit d'une formation continue à horaire décalé. Les enseignements seront dispensés le samedi entre fin septembre 2024 et juin 2025 (30 samedis de cours au total). Les épreuves certificatives auront lieu en février 2025 (1 journée d'examens en semaine) et en juin 2025 (1 journée en semaine et un vendredi ou un samedi).

Voir détails dans le document « Horaires » sur la page <https://web.umons.ac.be/fti-eii/fr/formations/cu-intjur/>

22.Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à s'adresser au service de formation continue 065 37 37 14 (ou extension 12 ou 15) formation.continue@umons.ac.be
ou à Emeline Jacquet, Responsable administrative et gestionnaire des Affaires Etudiantes, secrétariat de la FTI : 065 37 36 04 ou via emeline.jacquet@umons.ac.be

23. Annexe 1 : Besoins en interprétation en contexte juridique

- **intensification de la mobilité intra-européenne** (étudiants, vacanciers, personnes en déplacement professionnel, confrontés à la justice de leur pays d'accueil) - (Rapport UE 2009 : 6) ;
- nécessité de garantir sécurité et justice sur le territoire de l'UE, ce qui implique une **coopération judiciaire intra-européenne** qui dépend de la fiabilité de la communication et donc d'une interprétation juridique de qualité (*idem*) ;
- **intensification des mouvements migratoires** et augmentation du nombre des demandes d'asile déposées au sein de l'UE, ce qui implique la nécessité de traiter la demande d'asile dans une des langues officielles du pays d'accueil et dans la langue du demandeur ;
- **directive européenne 2010/64/UE relative au droit à l'interprétation et à la traduction dans le cadre des procédures pénales.** La traduction et l'interprétation doivent être d'une qualité suffisante pour garantir que les personnes concernées aient connaissance des faits qui leur sont reprochés et soient en mesure d'exercer leurs droits de défense. À cette fin, les pays de l'UE ont l'obligation d'établir un ou plusieurs registres de traducteurs et d'interprètes indépendants possédant les qualifications requises qui seront mis à la disposition des conseils juridiques et des autorités concernées. Cette directive était applicable à partir du 15 novembre 2010 et devait être transposée dans le droit national des pays de l'UE avant le 27 octobre 2013 ;
- **directive 2012/29/EU concernant les droits, le soutien et la protection des victimes de la criminalité.** A l'art. 21, elle stipule entre autres qu' « il convient également de s'assurer que la victime puisse elle-même être comprise pendant la procédure. À cet égard, il y a lieu de prendre en considération la connaissance qu'a la victime de la langue utilisée pour fournir des informations, son âge, sa maturité, ses capacités intellectuelles et affectives, son degré d'alphabétisation et toute déficience mentale ou physique. Une attention particulière devrait être accordée aux problèmes de compréhension ou de communication qui peuvent avoir pour origine une incapacité, telle que des troubles de l'audition ou de la parole. De même, il convient de tenir compte, durant la procédure pénale, d'éventuelles faiblesses dans la capacité de la victime à communiquer. »

24. Annexe 2 : Loi du 10 avril 2014 modifiant diverses dispositions en vue d'établir un registre national des experts judiciaires et établissant un registre national des traducteurs, interprètes et traducteurs-interprètes jurés (TIJ)

En vertu de son chapitre 5 art.20, seuls les TIJ inscrits sur le registre national seront habilités à travailler en tant que tels.

En vertu de son chapitre 5 art.21 (6°) et art.25 (1° et 2°), les TIJ devront justifier d'un diplôme pertinent ou 2 ans d'expérience utile, et présenter une attestation délivrée par un établissement d'enseignement agréé par le Roi et prouvant que les candidats disposent des connaissances juridiques requises.

Cette loi est entrée en vigueur en décembre 2017. Tout TIJ engagé après décembre 2017 doit répondre aux exigences de cette loi. Les TIJ déjà actifs dans le secteur juridique ont jusqu'en décembre 2021 pour se mettre en conformité avec la loi (chap.6, art.29).

Extraits de la Loi du 10 avril 2014 :

« CHAPITRE 5. - Dispositions concernant les traducteurs, interprètes et traducteurs-interprètes jurés

Art. 20. Sauf l'exception prévue à l'article 27, seules les personnes qui, sur décision du ministre de la Justice, ont été inscrites au registre national des traducteurs, interprètes et traducteurs-interprètes jurés sont autorisées à porter le titre de traducteur, d'interprète ou de traducteur-interprète juré et habilitées à effectuer les missions de traduction ou d'interprétation qui leur sont confiées en vertu de la loi.

Art. 21. Seront inscrites au registre national des traducteurs, des interprètes et des traducteurs-interprètes jurés, les personnes physiques qui

(...)
6° peuvent justifier qu'elles disposent de l'aptitude professionnelle et des connaissances juridiques requises ;

(...)
Art. 25. La preuve visée à l'article 21, 6°, de la présente loi est apportée en présentant au ministre de la Justice :
1° en ce qui concerne l'aptitude professionnelle, tout diplôme obtenu ou toute preuve d'une expérience professionnelle utile d'au moins deux ans qui a été acquise durant une période de huit années précédant la demande d'enregistrement ;

2° en ce qui concerne les connaissances juridiques, d'une attestation, délivrée par un établissement d'enseignement agréé par le Roi, attestant de ces connaissances.

(...)

CHAPITRE 6. - Dispositions transitoires

(...)
Art. 29. Les traducteurs, interprètes et traducteurs-interprètes qui travaillaient pour les autorités compétentes avant la date d'entrée en vigueur de la présente loi sont tenus de satisfaire à ses dispositions au plus tard cinq ans après son entrée en vigueur. »

[25. Annexe 3 : Arrêté royal du 30 mars 2018 relatif aux formations juridiques visées à l'article 25 de la loi du 10 avril 2014 et visées à l'article 991octies, 2°, du Code judiciaire](#)

Cet AR fixe les conditions auxquelles la formation juridique d'un traducteur, interprète ou traducteur-interprète juré doit répondre pour permettre l'inscription au registre national des traducteurs, des interprètes et des traducteurs-interprètes.

Extrait de l'Arrêté royal du 30 mars 2018 :

CHAPITRE 2. - Programme de la formation.

Art. 4.

La formation connaissances juridiques pour les traducteurs/interprètes doit comprendre au moins les modules suivants, dont la durée minimale est indiquée en heures de cours :

1. Vue d'ensemble du système juridique belge, organisation judiciaire, sources du droit, acteurs judiciaires (4 heures) ;
2. Droit de procédure pénale, droit de procédure civile, notions de droit pénal et civil, frais de justice et tarification (6 heures) ;
3. Terminologie juridique (6 heures) ;
4. Rôle du traducteur, interprète et traducteur-interprète dans les procédures judiciaires et application des différentes techniques de traductions en interprétations dans les procédures pénales et civiles, fonctionnement du registre national des traducteurs, interprètes et des traducteurs-interprètes (6 heures) ;
5. Déontologie, droits et devoirs, attitude de l'interprète (4 heures).

26. Annexe 4 : Base d'élaboration du programme du Certificat d'Université en interprétation en contexte juridique

- Rapport UE - Commission des communautés européennes. 2009. « Forum de réflexion sur le multilinguisme et la formation des interprètes. L'interprétation juridique au sein de l'Union européenne: recommandations en vue de meilleures pratiques. Rapport final » ;
- rapport du SIGTIPS - Special Interest Group on Translation and Interpreting for Public Services - Final Report. 2011.
- expérience et programmes en ISP de l'Université d'Hambourg, KULeuven, UGent, HS Magdeburg-Stendal / UBS Lorient, Université Paris Diderot, Université de Montréal-Laval, Université d'Alcala de Henares, London Metropolitan University, Forlì SSLMIT
- études et réflexion pédagogique sur la formation des interprètes de services publics : e.g. InDialog Berlin ; Corsellis 2008 ; Critical Link ; Hale 2004 et 2007 ;
- réflexions des projets européens visant la professionnalisation des interprètes juridiques et l'harmonisation des formations :
 - TraiLLD: Training in Languages of Lesser Diffusion
 - Qualitas: Assessing LI Quality through Testing and Certification
 - ImPLI: Improving Police and Legal Interpreting
 - Avidicus I, II & III : videoconference interpreting (VCI) and remote interpreting (RI) in bilingual legal proceedings
 - Agis I & II : Provision of Legal Interpreting and Translation in the EU
 - Grotius I & II (98/GR/131 et 2001/GRP/015): Equal Access to Justice across Language and Culture in the EU. E. Hertog (Ed.), Aequalitas. Equal Access to Justice across Language and Culture in the EU. Grotius Project 2001/GRP/015. Antwerpen: Lessius Hogeschool
- concertations avec des interprètes et des spécialistes du terrain.

27. Annexe 5 : Profil de l'interprète juridique

Rapport UE (2009 : 9) :

- Compétences linguistiques: parfaite connaissance tant de la langue courante du pays étranger concerné, que de celle de son système juridique. À cet égard, on pourra se référer au *Cadre européen commun de référence pour les langues: apprendre, enseigner, évaluer*. Le forum de réflexion recommande que les niveaux les plus élevés (C1 et C2) soient exigés des interprètes juridiques.
- Connaissance des pays et cultures concernés.
- Compétences interpersonnelles et interculturelles: les interprètes juridiques sont par nature en contact avec une multitude de personnes de cultures et de langues diverses, souvent dans des ambiances de stress et d'anxiété et des contextes pénibles; ils ont donc besoin de compétences interpersonnelles et interculturelles solidement ancrées.
- Connaissance des systèmes juridiques: structure, procédures, professions judiciaires et juridiques, administration, etc. Terminologie juridique générale ou spécifique à une mission (tels que droit de la famille, asile, fraude, etc.).
- Maîtrise de l'interprétation: maîtrise des différentes formes d'interprétation (liaison, consécutive, simultanée, traduction à vue) et des compétences connexes (mémoire, prise de notes, gestion du stress, etc.).
- Connaissance, compréhension du code de déontologie.